

# **AESH :**

## **un vrai métier, un vrai statut !**

Depuis 2013, les AESH ont gagné grâce à leur mobilisation des avancées dans leurs conditions d'emploi : une grille indiciaire avec changement d'échelon automatique tous les 3 ans, la possibilité de CDI au terme de 3 années de CDD... néanmoins elles restent insuffisantes pour sortir de la précarité. Les dernières mesures proposées par le ministère avec la création d'une indemnité de fonctions et la prise en charge des accompagnements sur le temps méridien n'améliorent pas les conditions de travail des personnels AESH.

**Les AESH constituent le deuxième métier de l'Éducation nationale** en nombre de personnels mais ils et elles ne sont toujours pas reconnus et leurs salaires sont toujours aussi bas.

Pourtant, l'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'école inclusive qui constitue **un véritable métier** avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves et qui relève ainsi d'**un véritable statut**.

**Aujourd'hui, travailler en tant qu'AESH dans l'Éducation nationale, c'est :**

- une rémunération nettement en-dessous des qualifications requises,
- des temps incomplets imposés,
- une formation lacunaire avant comme après la prise de fonction,
- une faible protection dans les conditions d'emploi et de travail.

**Gagner la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH, c'est obtenir :**

- un **emploi à temps complet**,
- un **salaire à temps plein**,
- une **véritable formation** initiale et continue de qualité,
- un **déroulé de carrière**,
- un **cadre d'emploi protecteur** avec les mêmes droits que leurs collègues fonctionnaires (mobilité, paritarisme...).

**»»» Je signe la pétition !**



**AESH, face à l'urgence,  
un corps de fonctionnaire maintenant !**

Nos organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, CFDT Éducation, Formation, Recherches Publiques, CGT éduc'action, SNALC, SUD éducation mènent **une campagne d'ampleur pour gagner la création d'un corps de fonctionnaire pour les personnels AESH**. Nous appelons l'ensemble des personnels à signer la pétition, à se saisir des motions aux conseils d'école et conseils d'administration et à participer aux initiatives dans les territoires.

